

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 10 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 4 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHOYO, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY à Marcel COTTIN, Eric COUVEZ à Jean Pierre FROMONTEIL, Evelyne ROHO à Dominique TALLÉDEC, Alain CHAUVET à Farida REBOUH, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Françoise DELABY à Christian TALLIO, Mohamed HARIZ à Jocelyn GENDEK, Laurent FOUILLOUX à Léa MARIÉ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Driss SAÏD

DÉLIBÉRATION : 2022-139

OBJET : FUTUR GROUPE SCOLAIRE DE LA PATISSIERE – PROJET D'ACQUISITION DE TROIS TERRAINS D'EMPRISE

DÉLIBÉRATION : 2022-139
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : FUTUR GROUPE SCOLAIRE DE LA PATISSIERE – PROJET D'ACQUISITION DE TROIS TERRAINS D'EMPRISE

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

La ville, Loire Océan Développement et Nantes Métropole travaillent à la réalisation d'une opération d'aménagement sur le site de la Pâtisserie situé dans la frange ouest du bourg. Les études menées ont abouti à un projet qui associe au sud une opération d'habitat sous maîtrise d'ouvrage privée de Loire Océan Développement et au nord un groupe scolaire sous maîtrise d'ouvrage ville.

La construction d'un nouveau groupe scolaire sur ce secteur de la Pâtisserie a ainsi été actée en juin 2021. La ville n'ayant pas la maîtrise foncière du terrain d'assiette du futur équipement, des négociations ont été engagées auprès des propriétaires concernés en vue de l'acquisition des terrains d'emprise tel qu'ils figurent sur le plan annexé à la présente délibération et actuellement située en zone 2AU au PLUm.

Les parcelles DM 25, DM 26 et DM 27, objet de la présente délibération, avaient été précédemment acquises par Loire Océan Développement dans le cadre des négociations initiées à l'échelle de l'ensemble du périmètre du futur quartier. Il a ainsi été convenu d'acquérir les dites parcelles au prix d'achat engagé par LOD à savoir 84 119,31 € pour 7 220 m² soit 11,65 € du m².

Il convient ainsi de délibérer pour acter l'acquisition de ces parcelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition auprès de la société Loire Océan Développement des parcelles DM n° 25, DM n° 26 et DM n° 27 d'une surface respective de 1 793 m², 2 606 m² et 2 821 m² et totalisant une surface de 7 220 m² moyennant le prix de 84 119,31 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de ces trois acquisitions.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

40 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 10/10/2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Driss SAÏD

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 13 octobre 2022

Publiée sur le site internet de la commune de Saint-Herblain le : 13 octobre 2022